

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2011

DATE DE LA CONVOCATION : 31 MARS 2011

Le sept avril deux mil onze à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas MORVAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Nicolas MORVAN, Maire, Denis BERTHELOT, Madeleine KERGOAT, Gilbert DULISCOUET, Marie-Louise GRISEL, Joseph LE BLOA, Isabelle MOIGN - Adjoint ; Thierry GOUERY, Yann DE KEYZER, Isabelle CAUET, Yves LE TORREC, Delphine MADIC, Robert GARNIER, Christine OBIN, Elie OUADEC, Marie-France DEFFAY , Ghislaine NOWACZYK, Denis SELLIN, Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Isabelle GUYVARC'H, Guy LE BLOA, Gérard BREUILLES et Alain BROCHARD.

POUVOIR : Marie-Dominique LE GUILLOU à Isabelle MOIGN
Claire PRONONCE à Denis SELLIN
Sylviane ROBIN à Maryvonne BELLIGOUX
Roland LE BLOA à Guy LE BLOA
Laurent BELLEC à Yves LE TORREC

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle CAUET

Information : Le Maire fait état de l'arrêté préfectoral négatif concernant la zone de développement éolien à Moëlan-sur-Mer. Il évoque la possibilité d'un recours au tribunal administratif concernant cet arrêté.

Compte-rendu : Guy LE BLOA demande le rajout suivant : « Guy LE BLOA souhaite une rencontre avec les services de la préfecture concernant les budgets des ports de Moëlan ». Cette modification est acceptée, le compte-rendu est alors approuvé à l'unanimité.

Le Maire fait lecture des décisions prises en vertu de la délégation consentie par délibération du 4 avril 2008.

- Signature d'un contrat en date du 30/12/2010 avec la société Hobart pour le remplacement, fourniture et installation d'une machine à avancement automatique pour casiers à vaisselle à la cuisine centrale du Bourg pour un montant de 27 163,35 € H.T.
- Signature d'un contrat en date du 31/01/2011 avec la Safi pour une mission d'étude de faisabilité et de programmation pour la gestion du patrimoine communal pour un montant de 29 000 € H.T.

Les délégations n'apportent aucun commentaire.

N° 14-2011 : SUBVENTION JAPON.

Marie-Louise GRISEL revient sur des éléments de la catastrophe au Japon. Elle propose de s'associer à la ville de Rennes et son Comité de jumelage pour verser, dans le cadre de la solidarité, une subvention de 1 000 € à Sendai (ville jumelée avec Rennes).

Denis SELLIN indique soutenir le développement d'une solidarité forte envers le peuple japonais mais veut exiger aussi un débat pour définir les besoins énergétiques de la France, il souligne les dangers de la privatisation des sociétés concernées par le secteur de l'énergie.

Le Maire rappelle son introduction en début de réunion sur le débat des énergies en France. La Cocopaq s'en empare via son agenda 21.

Alain BROCHARD souligne son appui pour cette demande de subvention.

Sur proposition de la Commission Action Sociale, Solidarités,

Le Conseil Municipal,

Décide, à l'unanimité de verser une subvention de 1 000 € à la ville de Sendai au Japon dans le cadre d'un soutien de la ville de Rennes à sa ville jumelée.

N°15-2011 : COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2010 DES PORTS DE BRIGNEAU ET MERRIEN.

Gilbert DULISCOUET présente les comptes administratifs 2010 des deux ports. Les comptes administratifs 2010 se décomposent comme suit :

Port Merrien
Dépenses totales de fonctionnement : 33 727,47 €
Recettes totales de fonctionnement : 34 046,47 €
Dépenses totales d'investissement : 5 448,08 €
Recettes totales d'investissement : 20 735,99 €

Recettes de fonctionnement – Dépenses de fonctionnement 34 046,47 € - 33 727,47 €	319,00 €
Recettes d'investissement – Dépenses d'investissement 20 735,99 € - 5 448,08 €	15 287,91 €
Recettes de fonctionnement + Recettes d'investissement 34 046,47 € + 20 735,99 €	54 782,46 €
Dépenses de fonctionnement + Dépenses d'investissement 33 727,47 € + 5 448,08 €	39 175,55 €
Résultat de clôture	15 606,91 €

Port de Brigneau	
Dépenses totales de fonctionnement :	26 685,80 €
Recettes totales de fonctionnement :	37 734,61 €
Dépenses totales d'investissement :	19 986,23 €
Recettes totales d'investissement :	8 225,11 €

Recettes de fonctionnement – Dépenses de fonctionnement 37 734,61 € - 26 685,80 €	11 048,81 €
Recettes d'investissement – Dépenses d'investissement 8 225,11 € - 19 986,23 €	- 11761,12 €
Recettes de fonctionnement + Recettes d'investissement 37 734,61 € + 8 225,11 €	45 959,72 €
Dépenses de fonctionnement + Dépenses d'investissement 26 685,80 € + 19 986,23 €	46 672,03 €
Résultat de clôture	- 712,31 €

Alain BROCHARD regrette un manque d'écoute du Conseil Portuaire.

Joseph MAHE estime que les réponses apportées par l'adjoint lors des Commissions ou Conseil Portuaires concernant les comptes administratifs des ports sont insuffisantes.

Gilbert DULISCOUET rappelle qu'il a interrogé les services de l'Etat(Préfecture, Trésor Public) concernant les éléments budgétaire des ports.

Le Maire souligne que le dialogue est constant et que les usagers portuaires n'évoquent pas ces questions lors des Conseils de quartiers. Toutes les informations concernant les budgets portuaires sont concordantes à aujourd'hui. Il n'y a pas lieu de changer le fonctionnement qui existe depuis de nombreuses années. La Préfecture a été saisie par lui-même, le Président du SIVU et le Maire de Riec-sur-Bélon pour que le Préfet convoque le Conseil Portuaire et présente les documents budgétaires des ports.

Le Maire rappelle qu'il convient de préserver les ports pour qu'ils restent un lieu de plaisir pour la vie maritime avec des budgets en conséquence. Il appelle l'ensemble du Conseil Municipal à plus de responsabilité sur ce point.

Joseph MAHE indique qu'il a le sentiment que les budgets des ports sont conformes à la loi.

Conformément à la législation, le Maire se retire au moment du vote et propose à Denis BERTHELOT, 1^{er} adjoint de prendre la présidence de l'assemblée. Celui-ci soumet au vote du Conseil Municipal l'adoption des Comptes administratifs 2010 des ports de Merrien et Brigneau (dont les écritures sont identiques à celles des comptes de Gestion 2010 du receveur municipal).

Après avis favorables de la Commission Finances et de la Commission Politiques Portuaires et Littorales,

Soumis à l'avis de la Commission du Conseil Portuaire du 10 mars 2011,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'approuver :

- Les comptes administratifs 2010 du port de Merrien (dont les écritures sont identiques à celles des comptes de gestion 2010) par 12 abstentions (Gérard BREUILLES, Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX (2), Isabelle GUYVARC'H, Guy LE BLOA (2), Robert GARNIER, Christine OBIN, Denis SELLIN (2) et Alain BROCHARD) et 16 voix pour.
- Les comptes administratifs 2010 du Port de Brigneau (dont les écritures sont identiques à celles des comptes de gestion 2010) par 12 abstentions (Gérard BREUILLES, Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX (2), Isabelle GUYVARC'H, Guy LE BLOA (2), Robert GARNIER, Christine OBIN, Denis SELLIN (2) et Alain BROCHARD) et 16 voix pour.

N°16-2011 : AFFECTATION DES RESULTATS 2010 DES PORTS DE BRIGNEAU ET DE MERRIEN.

Gilbert DULISCOUET propose l'affectation suivante :

- Port de Brigneau :
 - Excédent de fonctionnement : + 32 125,21
 - Réserves affectées à l'investissement (Compte 1068) : 0
 - Excédent reporté à nouveau (Compte 002) : + 32 125,21
- Port de Merrien :
 - Excédent de fonctionnement : + 1 535,27
 - Réserves affectées à l'investissement (Compte 1068) : 0
 - Excédent reporté à nouveau (Compte 002) : + 1 535,27

Après avis favorable de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'approuver :

- L'affectation des résultats 2010 des ports de Merrien et Brigneau telle que proposée ci-avant par 12 abstentions (Gérard BREUILLES, Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX (2), Isabelle GUYVARC'H, Guy LE BLOA (2), Robert GARNIER, Christine OBIN, Denis SELLIN (2) et Alain BROCHARD) et 17 voix pour.

Le Maire propose une inversion des questions 4 et 5. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

N°17-2011 : BUDGETS PRIMITIFS 2011 (COMMUNE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – POMPES FUNEBRES – PORT DE MERRIEN – PORT DE BRIGNEAU).

Budget principal

Denis BERTHELOT fait la présentation du budget principal :

Le budget principal de notre commune présenté au vote du conseil municipal s'élève à 11 477 354 € supérieur à celui voté pour l'exercice précédent en raison d'un reste à réaliser d'un montant de 1 048 927 € sur la section investissement du budget 2010.

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 5 042 055 € ; les propositions nouvelles de dépenses réelles de la section investissement s'élèvent à 3 316 951 €.

Section de fonctionnement :

D'un montant de 4 922 000 €, les dépenses de gestion courante augmentent de 2,9 % par rapport au budget 2010.

La prévision d'inflation est celle de la loi de finances, soit 1,6 %. S'y ajoutent des augmentations ou des dépenses nouvelles : prix des carburants et combustibles, croissance de l'alimentation bio, dépenses nécessaires en voirie pour accompagner le marché triennal de voirie (lui-même en augmentation de 50 %), études diverses (décharge de Pont Dourdu, document unique, schéma directeur du patrimoine, profils de baignade, radon etc.). Les charges de personnel augmentent de 1,4 % en raison d'un recrutement et de la croissance mécanique de la masse salariale (GVT).

Au titre des recettes, pour l'année à venir, les circonstances politiques (gel des dotations de l'Etat) nous invitent à la prudence ; compte tenu des informations dont nous disposons lors de la préparation du budget, les dotations et subventions sont évaluées à 1 850 800 € soit + 8,5 %.

En attente de la notification des bases d'imposition définitives pour 2011, uniquement l'augmentation des bases de 2 % prévue par la loi de finances 2011 est budgétée.

Les taux d'imposition communaux ne sont pas modifiés en 2011.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 5 952 900 € ; s'y ajoute le résultat reporté (443 305,77 €), soit un total des recettes de fonctionnement cumulées de 6 396 205,77 €.

La différence entre ce total de recettes et les dépenses réelles de fonctionnement représente un autofinancement prévisionnel de 1 354 150 €.

Section d'investissement :

Le budget 2011 comporte des investissements nouveaux pour un montant de 3 134 400 €, en augmentation de 17,9 % par rapport à celui voté en 2010.

La politique d'investissement est dynamique, elle privilégie le patrimoine communal (voirie, bâtiments), l'embellissement de la commune (aménagement urbains et divers, enfouissement de réseaux) et l'amélioration des services à la population.

L'année 2011 verra la réalisation de la 1^{ère} tranche du programme d'aménagement du secteur de St Philibert. Etudes et travaux permettront de redessiner le paysage de la place de Lindenfels afin de mettre en valeur la chapelle St Philibert, son enclos, son calvaire et la chapelle St Roch et d'améliorer la desserte par le sud des écoles, de la bibliothèque et de la maison des solidarités.

La première tranche de financement du déplacement des services techniques municipaux est à nouveau inscrite au budget ; à l'issue des travaux, le site de Mentoul sera alors intégré dans le programme d'aménagement de St Philibert.

Un programme important (300 000 €) de travaux de voirie sera réalisé, ainsi qu'une première tranche d'environ 100 000 € pour mettre la voirie aux normes de la loi HANDICAP.

L'amélioration des conditions d'accueil de nos enfants dans les écoles est poursuivie.

La construction de la maison des solidarités, équipement dédié au fonctionnement de l'action sociale et des associations qui y contribuent, inscrite au budget 2010, sera réalisée sur le budget 2011.

Aux dépenses d'investissement restant à réaliser du budget 2010 (1 048 927 €), s'ajoutent les investissements nouveaux (3 134 400 €), le remboursement du capital des emprunts et les dépenses financières (182 551 €).

Au niveau des recettes la commune mobilise ses capacités propres d'épargne :

- l'excédent de fonctionnement du budget 2010 soit 1 400 000 € est affecté au compte 1068
- le budget de fonctionnement 2011 permet d'envisager un autofinancement prévisionnel de 1 354 150 €.

En second lieu, les concours financiers extérieurs estimés à 500 999 € (subventions dont report 2010 de 444 999 €), ainsi que des fonds divers de 523 000 € (compensation TVA)

Aussi, afin d'équilibrer la section Investissements, un emprunt de 1 000 000 € est inscrit au budget primitif.

La réalisation de cet emprunt porterait l'encours de la dette de la commune à 338 € par habitant, montant largement inférieur à celui de la moyenne des communes équivalentes (911 € en 2009).

Cet emprunt ne sera mobilisé qu'en fonction des besoins effectifs.

Robert GARNIER souhaite tout d'abord louer la sagesse budgétaires des équipes antérieures, il formule plusieurs remarques :

- L'augmentation de la CAF par l'augmentation des impôts en 2010,
- La difficulté de mener toutes les études de front,
- L'aménagement de la plage de Kerfany englobe-t-il la voirie du bois de Kerfany cédée récemment à la commune,
- L'augmentation de la cotisation de retraite des élus,
- L'augmentation des frais de personnel 2011 par rapport au réalisé 2010,
- Sa réserve quant au coût du recrutement de la Directrice des Services à la Population (DSP),
- L'absence d'inscription budgétaire pour la réhabilitation d'appartements au-dessus de la poste.

Le Maire souligne qu'un certain nombre de questions relèvent d'un travail en Commissions. Concernant, les cotisations retraites des élus, il indique que l'augmentation provient de l'adhésion d'un élu en cours d'année, conformément à ses droits. Concernant le recrutement de la DSP, sa rémunération prend en compte son parcours professionnel et la qualité de la personne. Sa rémunération est en lien avec l'effectif encadré tout comme le Directeur des Services Techniques. Il rappelle que les communistes avaient souhaité un recrutement décalé dans le temps de la Directrice des Services à la Population, que celui-ci avait été accepté par l'ensemble de la majorité.

Denis BERTHELOT précise que le budget est voté par chapitres et que les articles peuvent se « compenser » dans la limite du chapitre et qu'il convient d'avoir une vue d'ensemble.

Alain BROCHARD estime que le document n'est pas un budget mais un cadrage financier, qu'il n'y a pas eu d'arbitrage en Commissions. Il s'étonne de ne pas trouver le rachat du Sacré-Cœur par L'OPAC. Il regrette : le recours à l'emprunt en 2011, l'augmentation des impôts locaux en 2010. Il est contre le projet des ateliers municipaux à Kerancalvez et l'aménagement de la place Lindenfels. Il regrette un manque de crédit pour les mises aux normes concernant le handicap et un manque de dynamisation du Bourg.

Le Maire précise que concernant le Sacré-Cœur, le prix n'a pas été débattu en Conseil et ne fait donc pas l'objet d'une inscription au budget. Cette recette fera en son temps l'objet d'une décision modificative. L'aménagement de Saint Philibert et du Sacré-Cœur participent à la redynamisation du Bourg. Il indique que l'enveloppe PMR a été budgétisée jusqu'en 2015. Le Maire souligne que depuis des années, Alain BROCHARD s'inquiète de la santé financière de Moëlan alors que comparativement aux communes avoisinantes et aux communes de la strate, la santé financière de Moëlan est bonne. Le Maire regrette également l'opposition d'Alain BROCHARD à l'amélioration des services rendus à la population alors qu'ils concourent tous à une meilleure qualité de vie de la population et à une logique de « vivre ensemble ».

Joseph MAHE souligne que la gestion est saine mais qu'il est possible de faire mieux. Il note :

1. Que l'augmentation de l'énergie est prise en compte mais qu'il conviendrait de réduire les émissions de carbone.
2. L'augmentation des dépenses « études et recherches » (études pas toujours menées à terme comme le rond-point de Kerglien)
3. L'augmentation des frais de personnel avec le recrutement de la Directrice des Services à la Population.
4. L'augmentation des dépenses « subventions autres contingents ».
5. Un investissement déraisonnable (Lindenfels), le coût du déménagement des services techniques à Kerancalvez.
6. L'augmentation déraisonnable de la dette avec un emprunt à 1 000 000,00 €.
7. Une stabilité des dotations de l'état à la commune.
8. L'augmentation des impôts avec l'augmentation des bases de 2 %.

Le Maire répond que la commune travaille sur la baisse des émissions de carbone (Télégestion...). Il rappelle que l'augmentation des charges du personnel découle d'un audit du centre de gestion, en toute transparence. Le Maire précise que les recrutements sont nécessaires à la qualité du service public, au vu notamment de l'accroissement des périmètres d'intervention. Il rappelle que les 13 postes créés par la précédente municipalité étaient nécessaires.

Il conclut que le déménagement des services techniques de Mentoul est une nécessité face à ces bâtiments hors normes et aux difficiles conditions de travail des employés. L'équipe municipale souhaite doter d'un outil décent les employés municipaux qui s'investissent chaque jour au service de la population.

Joseph MAHE répond que concernant les services techniques, la problématique se situe sur le lieu.

Le Maire réplique que ce n'est pas ce qu'il a écrit dans le Bulletin Municipal distribué dans les prochains jours. Il demande à sa collaboratrice de cabinet de lui fournir le document et en fait lecture : « De gros projets non indispensables apparaissent : le déplacement des services techniques (800 000,00 €) et le parking de Lindenfels... »

Joseph MAHE conteste vivement la présence de la collaboratrice de cabinet dans la salle du Conseil Municipal et la lecture du Bulletin Municipal non distribué en Conseil Municipal. Il prend à partie nommément la collaboratrice de cabinet. Le groupe « Moëlan Nouvel Equipage » quitte la salle à 20 h 45.

Le Maire regrette ce départ.

Le quorum reste atteint.

Denis SELLIN précise que sa position d'abstention concernant le budget en Commission est liée à une réflexion globale des élus communistes dans le cadre du vote du budget. Il regrette l'attitude observée à l'égard de Robert GARNIER lors de son exposé.

Le Maire rappelle que certaines questions sont de l'ordre du Conseil Municipal et d'autres des Commissions. Il rappelle que les grands projets, les créations de postes ont toujours été expliqués.

Après avis favorables des Commissions concernées,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'adopter par 2 abstentions (Gérard BREUILLES et Alain BROCHARD) et 21 voix pour, le budget principal 2011 de la commune équilibré en section de fonctionnement à 6 396 205,77 € et en section d'investissement à 5 081 149,61 €.

Budget annexe assainissement collectif

Denis BERTHELOT fait la présentation du budget annexe assainissement collectif :

En section d'exploitation, les dépenses réelles s'élèvent à 111 168,65 € ; elles diminuent de 10 000 € environ par rapport au budget 2010, en raison d'une part d'une meilleure appréciation du prix de revient du traitement des boues et, d'autre part, de la diminution des charges financières.

Les recettes réelles d'exploitation augmentent de 3,5 % ; cette prévision de recette reste toutefois inférieure au réalisé 2010 (265 073,94 €) ; en effet, en l'absence d'extension du réseau, les participations aux frais de raccordements ont budgétés à la baisse.

Le total des recettes d'exploitation cumulées (hors recettes d'ordre) est de 295 468,65 €.

La différence entre ce total de recettes et les dépenses réelles de fonctionnement représente un autofinancement prévisionnel de 184 300 €.

En section Investissement, le total des dépenses réelles est de 383 010,76 €. S'y ajoute le report du déficit antérieur de 44 189,24 € soit un total de dépenses d'investissement cumulées, hors dépenses d'ordre, de 427 200 €.

Elles comprennent des dépenses d'équipement 90 000 € pour la station d'épuration et 173 000 € pour l'extension du réseau, soit un total de 263 000 €.

Le total des recettes d'investissement cumulées, hors recettes d'ordre, est de 242 900 € ; s'y ajoute l'autofinancement prévisionnel de 184 300 € soit un total de 427 200 €.

Alain BROCHARD regrette le retard pris dans le dossier du Spanc.

Le Maire répond que Moëlan-sur-Mer avait refusé le Spanc Intercommunal lors du précédent mandat. Le Préfet incite la Cocopaq à prendre la compétence car 12 communes de la Cocopaq ont adhéré ou souhaitent adhérer au Citer de Quimperlé.

Robert GARNIER souligne que la recherche de nouveaux usagers coûte cher au budget assainissement et que le projet Sacré-Cœur de par sa densité est une bonne nouvelle.

Après avis favorable de la Commission Bâtiments Communaux, Voirie, Assainissement et de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal,

Décide d'adopter à l'unanimité le budget annexe assainissement collectif 2011 équilibré en section de fonctionnement à 452 168,65 € et en section d'investissement à 626 800 €.

Budget annexe Pompes Funèbres 2011

Denis BERTHELOT fait la présentation du budget annexe Pompes Funèbres 2011

Après avis favorable de la Commission Administration Communal, Finances,

Le Conseil Municipal,

Décide d'adopter à l'unanimité (23 voix pour) le budget assainissement collectif 2011 équilibré en section de fonctionnement à 5 353,49 € et en section d'investissement à 0 €.

Budgets annexes au Port de Merrien et Brigneau

Gilbert DULISCOUET présente les budgets annexes au Port de Merrien et Brigneau

Le Maire rappelle la fragilité des budgets portuaires et l'importance du patrimoine portuaire, la difficulté à les équilibrer.

Alain BROCHARD indique qu'il avait demandé la mise en place d'une redevance semestrielle mais qu'il n'a pas été écouté. Il regrette les relations de la municipalité avec le Conseil Portuaire.

Le Maire rappelle que la question à l'ordre du jour est « les budgets » et non « les tarifs ». Cependant, il propose pour l'année prochaine de voter tarifs et budgets lors d'un même Conseil Municipal.

Gilbert DULISCOUET indique qu'il est toujours à l'écoute lors des réunions ou de ses permanences.

Denis SELLIN rappelle l'incontestable attrait touristique des ports pour la commune. Ils permettent aux professionnels de vivre et aux autres d'assouvir leurs passion et loisirs. Par le passé, les communistes ont voté les budgets portuaires, ils souhaitent aujourd'hui s'abstenir au vu de la politique portuaire actuelle.

Le Maire rappelle les dépenses prises en charge par le budget principal dans le respect de la loi, la mobilisation du personnel communal sur les ports. Le Maire précise que précédemment des études (cale de carénage) n'ont pas été menées à terme. Il note le manque de crédits apportés par l'Etat lors de la décentralisation portuaire.

Après avis favorable de la Commission des Politiques Portuaires et Littorales et de la Commission Finances,

Soumis à l'avis du Conseil Portuaire et de la Commission des Usagers du 26 mars 2011.

Le Conseil Municipal,

Décide d'adopter :

- Le budget annexe du port de Merrien équilibré en section de fonctionnement à 33 989,27 € et en section d'investissement à 22 223,54 € par 7 abstentions (Gérard BREUILLES, Alain BROCHARD, Robert GARNIER, Christine OBIN, Denis SELLIN (2) et Elie OUADEC) et 16 voix pour.
- Le budget annexe du port de Brigneau équilibré en section de fonctionnement à 69 545,21 € et en section d'investissement à 65 511,64 € par 7 abstentions (Gérard BREUILLES, Alain BROCHARD, Robert GARNIER, Christine OBIN, Denis SELLIN (2) et Elie OUADEC) et 16 voix pour.

N°18-2011 : TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2011.

Denis BERTHELOT fait la présentation des taux d'imposition communaux pour l'année 2011. Il propose de conserver les taux d'imposition de l'année 2010.

Alain BROCHARD souhaite connaître les exonérations pour les logements basse consommation d'énergie. Il regrette que l'équipe municipale ait augmenté les impôts en 2010, en contradiction avec leur profession de foi en 2008. Il déplore une hausse de 20 % de la taxe foncière bâti.

Denis BERTHELOT répond qu'il a déjà répondu à cette fausse affirmation d'augmentation de 20 % des taux d'imposition, lors d'un précédent Conseil Municipal.

Concernant l'année 2010, 2 projets de prêts à taux zéro ont été présentés mais n'ont pas abouti. Pour 2011, l'équipe municipale est en attente des nouveaux textes pour le prêt à taux zéro. Elle étudiera les dispositifs d'aide communale et veillera à ce qu'ils ne viennent pas en déduction de l'aide de l'état.

Après avis de la Commission Finances,

Considérant le produit à assurer pour l'équilibre du budget de l'exercice 2011,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité (23 voix pour) de conserver les taux d'imposition communaux 2010 à savoir pour 2011 :

- Taxe d'habitation : 12,96 %
- Taxe sur le foncier bâti : 17,68 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 40,78 %

N°19-2011 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (AVANCEMENT GRADE).

Denis BERTHELOT présente le tableau ci-après concernant la modification du tableau des effectifs :

<i>GRADE</i>	<i>CREATION</i>	<i>SUPPRESSION</i>
Adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet au 01/05/2011	1	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet au 01/05/2011		1
Adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet au 01/07/2011	3	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet au 01/07/2011		3
Adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet au 01/08/2011	1	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet au 01/08/2011		1
Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet au 01/05/2011	2	
Adjoint technique 1 ^{ère} classe à temps complet au 01/05/2011		2
Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet au 01/09/2011	1	
Adjoint technique 1 ^{ère} classe à temps complet au 01/09/2011		1
Auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe à temps complet au 01/05/2011	1	
Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe à temps complet au 01/05/2011		1
Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet au 01/07/2011	1	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe à temps complet au 01/07/2011		1
Rédacteur chef à temps complet au 01/05/2011	1	
Rédacteur principal à temps complet au 01/05/2011		1

Après avis favorable de la Commission Administration Communale, Finances,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité (23 voix pour) la création et la suppression des postes tels que proposés ci-avant et la modification du tableau des effectifs en résultant.

N°20-2011 : SUBVENTIONS SCOLAIRES ET CREDITS PEDAGOGIQUES 2011.

Yann DE KEYZER expose la proposition des subventions scolaires et crédits pédagogiques pour l'année 2011. Il indique que ceux-ci ont été revalorisés par rapport à l'augmentation du coût de la vie. Pour l'année 2011 la dotation pour les activités pédagogiques passe de 33 € à 33,50 € par élève ; celle pour la bibliothèque (école privée) passe de 9 € à 9,50 €.

Après avis favorable de la Commission Action Educative, Petite Enfance,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2011 :

Activités pédagogiques – Ecoles publiques	
Ecole maternelle du Bourg	2 378, 50
Ecole élémentaire du Bourg	4 422,00
Ecole de Kergroës	4 723,50
Ecole de Kermoulin	3 919,50
Ecole Immaculée Conception	
Bibliothèque	931,00
Activités pédagogiques	3 283,00

MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA CRECHE MUNICIPALE.

La modification du règlement de la crèche municipale est reportée, de nouvelles modifications sont à prendre en compte.

N° 21-2011 : ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION DE REGULARISATION / EXTENSION DES ACTIVITES DE FABRICATION DE SPECIALITES A BASE DE POISSONS ET PRODUITS DE LA MER PRESENTEE PAR LA SOCIETE CAPITAINE COOK A CLOHARS-CARNOËT.

Denis BERTHELOT fait la présentation suivante :

La préfecture du Finistère nous a récemment fait parvenir le dossier de mise à l'enquête publique, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, du projet d'extension des activités de l'usine Capitaine Cook à Keranna.

Le dossier d'enquête a été mis à la disposition du public.

Il est également demandé à la commune d'émettre un avis sur ce projet.

Ce projet vise à :

- Régulariser et augmenter la capacité de production : *autorisée à produire 4 000 T/an, la production 2008 a atteint 6 486 T/an. Il est envisagé de porter la production annuelle à 9 600 T/an en produits finis,*
- Modifier les installations frigorifiques conformément à la réglementation européenne: *suppression progressive du fluide frigorigène R22,*
- Augmenter la quantité d'ammoniac présente dans l'installation frigorifique,
- Etendre des bâtiments de production,
- Renforcer les ouvrages de pré-traitement existants

Notre commune se félicite de la croissance de cette industrie alimentaire sur le territoire de la communauté de communes.

Toutefois, la zone humide dont il est fait état dans la note de synthèse de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) constitue le point de départ d'un ruisseau affluent du Merrien.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal de voter l'avis suivant :

" La commune de Moëlan-Sur-Mer se félicite de la croissance de l'activité de l'usine Capitaine Cook située sur la ZA de Keranna, à Clohars-Carnoët.

Elle note toutefois que la zone humide située à l'ouest des installations fait partie du bassin versant du Merrien. En effet un affluent de cette rivière conchylicole en est directement issu.

Elle note également l'existence, à proximité de cette zone humide, de "bassins d'orage et de bassins pompiers"; "les eaux pluviales sont dirigées vers un bassin d'orage. Une vanne de confinement est installée en sortie de ce bassin pour suspendre tout rejet au milieu en cas de pollution accidentelle."

Compte tenu de l'extension des installations et de la croissance des activités, la commune de Moëlan-Sur-Mer sollicite de la part des services de l'Etat une attention particulière sur le dimensionnement de ce bassin d'orage ainsi que sur le dispositif de confinement pour éviter tout risque de pollution."

Ce projet vise une augmentation de la production annuelle à 9 600 tonnes et une extension des locaux de 1 619 m² et un renforcement des capacités de production de froid.

Après avis favorable de la Commission Urbanisme, Administration Communale,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter une fabrique de spécialités à base de poissons et de produits de la mer à Clohars-Carnoët par la société Capitaine Cook. Ce projet vise une augmentation de la production annuelle à 9 600 tonnes et une extension des locaux de 1 619 m² et un renforcement des capacités de production de froid.

Cependant, la commune de Moëlan-sur-Mer sollicite de la part des services de l'état une attention particulière sur le dimensionnement du bassin d'orage ainsi que sur le dispositif de confinement pour éviter tout risque de pollution.

QUESTIONS DIVERSES

Alain BROCHARD :

- 1. Aide au cinéma Le Kerfany en vue de la numérisation de la salle.**
- 2. Concertation concernant le trajet et les arrêts du futur réseau de transport de la COCOPAQ.**
- 3. Suppression de la permanence écoute jeunes à Moëlan-sur-Mer.**
- 4. Transfert à Quimper des archives communales**

Groupe « Moëlan Nouvel Equipage » :

- 1. Circuit de transport communautaire : Le circuit Quimper-Concarneau-Quimperlé ne devrait plus passer par Moëlan-sur-Mer, les usagers devront prendre une correspondance à Quimperlé, avec les contraintes (horaires, durée du trajet) que cette modification impliquera.
Est-ce que le Maire de notre commune peut intervenir auprès de la COCOPAQ pour que Moëlan reste dans le circuit, et que l'arrêt soit maintenu à Moëlan.**

REPOSES

1. Le Maire indique que le subventionnement de la numérisation relève de l'auto-financement, de l'Etat, de la Région et que la COCOPAQ a délibéré pour prendre à sa charge le solde de cette dépense. Elle ne sera donc pas imputable aux communes.
- 1 et 2. Le Maire rappelle que la concertation a eu lieu en septembre – octobre 2010 (exposition– réunions publiques). Il indique que seulement 2 remarques ont été mentionnées à cette époque. Il précise que la liaison avec Concarneau n'est pas supprimée et les arrêts de bus existants seront maintenus sauf concertation ultérieure.
3. Le service n'est pas supprimé mais la permanence est téléphonique et non physique, suite au test réalisé.
4. Denis BERTHELOT explique que seuls les registres les plus anciens d'état civil ont été transférés, conformément à la délibération. Ils sont consultables aux archives départementales.

Groupe C.D.R (Communiste, Démocrate, Républicain) :

1. **Nous souhaitons connaître la décision prise concernant le terrain pour le club canin.**
Christine OBIN
2. **Nous souhaitons connaître les raisons de l'entassement des gravats sur le site de Kerancalvez.**
Denis SELLIN.

REPONSES

1. Le Maire rappelle que le terrain à Pont-Dourdu a été mis à disposition du club canin en 2003 sous le mandat de René HAIDON. Au vu de l'impact possible sur les eaux du Belon de ce site, l'équipe municipale actuelle a décidé de mener une étude. Une réunion est prévue le 12 avril 2011 avec les élus, le club canin et la société d'études pour définir en concertation le planning d'intervention et les modalités. Le planning sera vu en fonction des impératifs du club canin, l'attribution d'un terrain temporaire, permanent sera étudiée suite à cette réunion. Concernant le terrain près du cimetière de Kervaziou, le Maire indique que celui-ci est nécessaire aux services techniques. De plus, il est aujourd'hui boueux, pas clôturé, pas enherbé et donc pas utilisable immédiatement par le club canin.

La séance est perturbée par des huées venant du public.

Denis SELLIN précise que Pont-Dourdu n'est pas une solution appropriée pour le club canin.

Alain BROCHARD souligne que c'est toujours la même réponse qui est donnée au club canin.

2. Gilbert DULISCOUET indique qu'il y a eu des dépôts sauvages sur ce terrain, afin de stopper ces dépôts, les services techniques réalisent un talutage. Les gravats déposés seront évacués par les services techniques.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21 h 30.

Le Secrétaire de séance,
Isabelle CAUET.



Le Maire,
Nicolas MORVAN.



Les membres du conseil municipal,